Budget 2000 : autres sections

1998/2187(BUD) - 29/09/1999 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

OBJECTIF : présentation d'un projet de lettre rectificative aux prévisions budgétaires pour l'exercice 2000 (section II - Conseil). CONTENU : ce projet de lettre rectificative aux prévisions budgétaires du Conseil pour l'exercice 2000 est présenté pour faire face aux besoins supplémentaires découlant de la prise de fonction du Secrétaire Général/Haut Représentant (PESC). En effet, lors de l'établissement du projet de budget 2000 et de l'approbation par le Conseil du budget rectificatif et supplémentaire BRS 2/99, il avait été tenu compte des principales nécessités budgétaires relatives à la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam (Schengen, UPP, Co-décision, Transparence, nomination d'un Secréatire Général/Haut Représentant, d'un Secrétaire Général adjoint et constitution de leur cabinets). Toutefois, les désignations n'ayant eu lieu que le 04.06.1999, les besoins exceptionnels et spécifiques du Secrétaire Général/Haut Représentant n'étaient pas connus et n'ont été formulés que tout récemment. Les dépenses concernent : - la transformation d'un poste A2 temporaire en poste A2 permanent pour la fonction de Chef de Cabinet; - la transformation de 3 postes A5 temporaires en postes A3 temporaires pour la nouvelle unité de Planification et d'Alerte Rapide (PPEWU); - la mise en place de gardes du corps hautement qualifiés (8 gardes + un chef d'équipe) pour la protection rapprochée du Haut Représentant; - des frais de missions du Haut Représentant (dont des frais de voyages en avion-taxi); - le leasing d'une voiture blindée. Le total des crédits inscrits dans cette lettre rectificative s'élève à 1.147.000 euros.